

Descriptif et compétences spécifiques pour « Elaboration d'un plan de formation »

Descriptif de la formation :

Objectifs

JOUR 1 : Comprendre les enjeux et le cadre d'un plan de formation, notamment en termes de gestion active des compétences, afin de développer ce dispositif.

A l'issue de cette journée, en s'appuyant sur le « Guide pratique – Création et Pilotage d'un Plan de formation » ainsi qu'au départ de situations professionnelles concrètes, vécues ou relatées, les participants :

- *auront :*
 - examiné les éléments essentiels du cadre légal et réglementaire ainsi que des circulaires relatives au plan de formation en Wallonie ;
 - identifié les concepts et processus clés permettant de développer un plan de formation au sein d'un pouvoir local ou provincial ;
 - pris connaissance de la logique de conception du guide pratique, notamment les fiches pratiques ;
- *seront capables de/d' :*
 - recueillir les besoins de formation, qu'ils émanent du personnel, de la hiérarchie ou du PST ;
 - déterminer les écarts entre les compétences existantes et attendues pour assurer les missions futures ;
 - établir un état des lieux des compétences individuelles et collectives du personnel (manquement/amélioration par rapport à la situation actuelle et/ou à la situation future) ;
 - expliquer l'approche par processus ;
 - distinguer les différentes étapes du plan de formation ;
 - déterminer les acteurs clés et les ressources disponibles à mobiliser pour concevoir le plan de formation ;
 - s'appuyer sur les fiches du guide pratique.

JOUR 2 : Mettre en œuvre et piloter un plan de formation.

A l'issue de cette journée, en s'appuyant sur le « Guide pratique – Création et Pilotage d'un Plan de formation » ainsi qu'à partir des démarches de conception et/ou de mise en œuvre du plan de formation réalisées depuis la 1^{ère} journée de formation, les participants seront capables de :

- développer une stratégie et un plan de communication en lien avec le plan de formation ;
- rédiger et appliquer les étapes de développement du plan de formation réalisées au sein de leur pouvoir local ;
- identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces fondamentales afin de consolider la mise en œuvre du dispositif ;

- mettre en œuvre un plan de développement des compétences et proposer des outils d'aide à la mise en œuvre ;
- établir des liens avec d'autres stratégies et processus de l'organisation (évaluation, changement organisationnel, etc.) ;
- établir un planning des actions à entreprendre.
- évaluer l'impact du plan de formation sur le développement des compétences ;
- établir une estimation du coût de la formation ;
- Évaluer le plan de formation et formuler d'éventuelles [pistes d'amélioration](#).

Volume horaire : 14h.

Public : les agents et les responsables RH des provinces, communes, CPAS, intercommunales ou hôpitaux publics chargés de la création et du pilotage d'un plan de formation ou contribuant à ceux-ci

Lieu de formation : Mons

Horaire : en journée.

Compétences spécifiques pour les formations RGB

- **Respecter les objectifs des formations**

Des objectifs pour chacun des cours ont été validés par le CRF. Les formateurs dispensant ces matières sont tenus de respecter ces objectifs.

- **Utiliser et mettre en application les fiches descriptives**

Des fiches descriptives ont été établies en collaboration avec les formateurs pour chacun de ces cours.

Ces fiches constituent un fil rouge à respecter par l'ensemble des formateurs. Elles visent à assurer une cohérence entre les différents groupes organisés pour une même matière et reposent sur une triple concordance entre les objectifs du cours, les méthodes pédagogiques et les modalités d'évaluation des acquis.

Les formateurs s'engagent à respecter ce qui est convenu dans les fiches descriptives.

- **Favoriser une approche pédagogique participative**

Une approche pédagogique participative est encouragée. Ces méthodes sont en lien avec les objectifs des formations.

Pour certaines matières, des compétences spécifiques sont requises en matière d'utilisation de méthodes pédagogiques participatives.

- **Être disponible aux périodes requises par la planification des formations**

Les formations sont organisées selon un planning défini. Lorsqu'une formation nécessite la mise en place de plusieurs groupes, la planification de l'ensemble des groupes est organisée en parallèle sur une même période.

Les formateurs doivent être disponibles à la période concernée.

Les formateurs peuvent solliciter d'être désignés pour plusieurs matières. Dans ce cas, lors de la désignation, leur disponibilité sera prise en compte afin de déterminer si cela est compatible avec la programmation des cours.

- **Participer à l'amélioration des formations**

Les formateurs complètent une autoévaluation à la fin de leur formation. Les formateurs signalent, le cas échéant, les améliorations à apporter aux formations et à leur organisation.

Les responsables des cellules pédagogique et continuee se tiennent à la disposition des formateurs.

Compétences spécifiques pour la formation « Elaboration d'un plan de formation »

Les formateurs disposeront d'une connaissance des arrêtés, circulaires et décrets dans le domaine du plan de formation et d'une expérience pratique de la mise en œuvre des plans de formation.

En outre, le formateur doit disposer de connaissances et de compétences dans la méthodologie de projet, le PST, et des modèles d'analyse stratégique des organisations, dont l'analyse SWOT.

Pour toute question, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante :

adrien.lardinois_ipf@hainaut.be